

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 34 (1889)
Heft: 11

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

loin d'être toutes connues, ne suffit pas pour en décider. Nous ne pouvons, pour le moment, qu'appeler l'attention sur cet intéressant sujet. »

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION DE NENCHATEL

L'assemblée générale des officiers neuchâtelois le 29 septembre écoulé, à Neuchâtel, dont nous avons fait mention dans notre dernier numéro, a été fort intéressante, comme on en jugera par les détails ci-dessous.

A 8 $\frac{1}{4}$ heures, elle a été ouverte par M. le colonel de Montmollin, président du Comité central, qui, conformément à l'ordre du jour, donna la parole à M. l'aumônier Perrochet. L'assemblée entendit alors un discours patriotique et religieux d'une vraie éloquence et qui était bien à sa place dans cette réunion d'un dimanche matin.

C'est avec plaisir que nous déférons au vœu très légitime de la Société en publiant *in extenso* cette allocution. En voici le texte d'après les journaux neuchâtelois :

« Il y a bientôt 600 ans, dit M. Perrochet, les hommes d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, réunis sur les bords du lac des Waldstætten, conciuent un pacte solennel pour maintenir et sauvegarder leurs libertés. Dans le cœur de ces héroïques montagnards ne s'élève pas le moindre doute sur la légitimité de leur action; ce ne sont pas des révoltés qui conspirent dans l'ombre, ce sont des hommes libres qui prennent à la face du ciel la résolution de résister à d'injustes prétentions. Forts de leur bon droit et de l'approbation de leur conscience, ils se placent sous la protection du Tout-Puissant. C'est au nom de Dieu, du Dieu qui a gravé son image au plus profond de l'âme des hommes et qui leur a appris à ne flétrir le genou devant aucun autre que Lui, c'est au nom de Dieu qu'ils consomment leur alliance et c'est à Lui qu'ils s'en remettent pour la confirmer. Cette alliance, déclarent-ils, est conclue pour durer à perpétuité, *si Dieu le veut*.

» Deux siècles s'écoulent, nous voici à Grandson. L'heure est décisive pour la Confédération, jamais son existence n'a été aussi sérieusement menacée; la troupe des Suisses, à laquelle s'était jointe la vaillante cohorte de Neuchâtel, débouche près de Concise en face de la formidable armée de la Bourgogne; alors,

comme le raconte notre vieux chanoine dans son immortel récit, d'un commun accord, ils plantent en terre piques et bannières et à genoux, réclament le secours du Dieu fort. Ce que voyant, le duc Charles s'écrie : « Par Saint-Georges ces canailles crient » merci. Gens des canons, feu sur ces vilains. » — Ils crient merci ! tu vas voir tout à l'heure s'ils sont des lâches qui implorent ta pitié. Ce qu'ils font, tu ne peux le comprendre, ô duc altier, dont l'âme est dévorée par l'orgueil et l'ambition, toi qui ne rêves qu'asservissement et conquêtes. Ils crient merci !... Non, ils s'inclinent devant Celui qui est leur Maître et le tien, et dont tu as violé les lois éternelles de justice et de vérité.

Noble exemple que celui que nous ont donné les fondateurs de notre indépendance, saintes traditions que celles qu'ils nous ont transmises et auxquelles vous êtes demeurés fidèles en désirant qu'aujourd'hui, où vous êtes réunis pour vous occuper de la défense de la Patrie, le Dieu qui pendant six siècles a béni cette Patrie ne fût pas oublié, mais qu'il occupât la première place.

N'eussions-nous pas ces salutaires leçons du passé que la gravité de l'heure présente suffirait déjà pour nous engager à lever les yeux vers Celui d'où nous vient le secours. Il était bien sombre, il y a quelques mois, le ciel d'ordinaire si serein de notre Patrie !... s'il s'est produit une réjouissante éclaircie, toute menace d'orage n'a pourtant pas disparu. Insensés et aveugles serions-nous si nous nous abandonnions à une oisive sécurité.

Notre neutralité, que nous croyions solidement garantie par la foi des traités et les nécessités de l'équilibre européen, de récents événements ne nous en ont que trop montré la fragilité, elle est maintenant livrée aux combinaisons de la stratégie, au caprice d'un général. L'équilibre européen, — il a fait son temps, il appartient désormais à l'histoire. Les traités, — on les respecte ou on les viole suivant ses convenances ; n'avons-nous pas entendu sortir de la bouche d'un des hommes qui préside aux destinées de l'Europe cette parole qui nous ramène de plusieurs siècles en arrière et nous replace en pleine barbarie : la force prime le droit. Nos frontières naturelles, ces Alpes qui se dressent majestueuses à l'horizon et que nous estimions la meilleure et la plus sûre des forteresses, elles ne sont plus un redoutable obstacle, on les passe, on les traverse ; les compagnies alpines de nos puissants voisins en savent aussi bien que nous surmonter les difficultés. Ne nous le dissimulons point, nous ne devons plus compter que sur nous-mêmes, sur nous-mêmes... et sur Dieu.

Sur nous-mêmes, il importe en effet que nous soyons prêts pour l'heure fatale qui peut sonner d'un instant à l'autre, où nous devrons faire de nos poitrines un rempart contre l'envahisseur; il importe que toutes les mesures de défense soient prises, que nous puissions nous dire que nous n'avons négligé aucun moyen de fortifier notre résistance; puis l'arme au pied, l'œil au guet, prêts à repousser énergiquement le premier choc, remettons avec confiance l'issue définitive à notre Dieu.

A notre Dieu ! Au-dessus des agitations des peuples, des conflits des nations, du choc des intérêts; au-dessus de cette ardente mêlée où se heurtent les ambitions, les passions, les jalousies, les haines, ne voyez-vous pas le Tout-Puissant poursuivre ses plans envers l'humanité, diriger la marche de l'histoire et faire servir ceux même qui l'oublient ou se révoltent contre lui à l'accomplissement de ses sages et justes desseins ? *Il incline le cœur des puissants comme des ruisseaux d'eau; les nations ne sont devant lui que comme la poussière d'une balance.* Je n'en veux d'autre preuve que l'histoire de notre Patrie. Plus je l'étudie, dans ses pages glorieuses comme dans ses époques tristes et sombres, plus j'y retrouve, avec admiration et reconnaissance, la providentielle intervention de Celui qu'invoquaient nos pères: ici ce sont des événements peu importants en apparence qui exercent une action décisive sur le sort de la nation; là c'est la délivrance qui surgit inattendue à l'heure du suprême danger, et lorsque le Très-Haut promène ses jugements sur le sol de notre Suisse, lorsqu'il lui fait douloureusement expier ses fautes, il ne l'abat pas complètement, il la relève à l'heure convenable et la fait sortir de ses épreuves rajeunies et vivifiées. Ce qu'il a fait, il peut le faire encore; regardons à Lui avec assurance; souvenons-nous que *si l'Eternel ne garde la ville, celui qui la garde veille en vain.*

Il veut nous garder, mais encore une fois, il exige de nous une sérieuse vigilance, le fidèle accomplissement de notre devoir, de notre devoir d'hommes et de citoyens. Pour que chacun s'acquitte vaillamment de sa tâche et apporte avec empressement son concours à l'œuvre commune, ce qu'il faut avant tout, c'est du dévouement. Or ce dévouement, la première des vertus civiques comme des vertus militaires, qui nous l'inspirera, qui en fera le mobile suprême de notre vie si ce n'est la crainte de Dieu et la soumission à sa volonté ? L'égoïsme, cause première des hostilités entre les peuples et des divisions entre les individus, l'égoïsme qui produit l'indifférence pour la chose publique, qui fait sacri-

fier le devoir à la jouissance, l'intérêt général à l'intérêt particulier, le bien de la patrie au succès du parti, l'égoïsme, — qui nous donnera la force d'en triompher ? nous pouvons bien en réprimer les manifestations les plus grossières, nous le dominerons peut-être dans un élan d'enthousiasme et de générosité, il n'en garde pas moins son empire sur nos cœurs, son influence sur nos actions.

Mais si nous contemplons en Dieu, le Père plein de tendresse et de sollicitude, qui embrasse d'un même amour tous les enfants de la terre et veut les réunir en une bienheureuse famille de frères sous sa paternelle et charitable direction ; si nous le voyons faisant luire son soleil sur les bons et sur les méchants, sur les justes et sur les injustes, comblant de ses faveurs ceux qui l'outragent et transgressent ses lois ; si nous l'entendons nous donner cet ordre dont notre conscience nous atteste la sublimité : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*, alors notre cœur s'élargit et s'ouvre, l'amour le réchauffe et le pénètre, nous sommes prêts au renoncement et aux sacrifices, nous nous sentons pressés de travailler au bien de nos frères, à la réalisation du plan divin.

Et cette croix qui brille au centre de notre bannière nationale, cette croix qui fait vibrer nos cœurs d'une douce émotion lorsqu'elle flotte sur nos têtes en nos jours de réjouissance, cette croix qui a si souvent conduit nos pères à la victoire, ne nous rappelle-t-elle pas l'exemple le plus fécond, le plus efficace, du plus grand des dévouements ? le juste immolé et souffrant, se livrant lui-même à la mort pour la délivrance de ses frères, sacrifice sublime, couronnement d'une vie toute d'amour et de sacrifice ! S'il n'y a pas là de quoi refouler bien loin les suggestions intéressées de l'égoïsme et allumer en nous le feu céleste de la charité, je ne sais ce qui en aurait le pouvoir ?

Gardons-la comme un précieux héritage la virile piété de nos ancêtres ; puisse-t-elle se conserver et se développer au sein de notre peuple et que sur les rives du Rhin comme sur celles du Rhône, sur les bords de nos lacs comme dans nos paisibles campagnes, en face de ces cimes qui, levant vers le ciel leur tête indomptée nous disent : « en haut, en haut les cœurs », que de toutes les poitrines sorte ce cri, gage de sécurité et d'indépendance : « Pour Dieu et pour la Patrie. »

Après ce discours, qui a vivement ému l'assistance, on a entendu le rapport du comité central. Ce rapport, présenté par le pré-

dent, colonel de Montmollin, constate que la société continue à prospérer et qu'elle travaille avec zèle; sa situation financière est bonne, le nombre des membres s'accroît ainsi que celui des conférences faites pendant l'hiver. M. le président termine en remerciant les autorités cantonales et communales qui, par leurs subventions et leur bonne volonté, ont permis à la Société de Neuchâtel de recevoir dignement ses camarades du canton.

Sur la proposition du jury, chargé de présenter un rapport sur les travaux de concours, le comité a décerné un 1^{er} prix de 170 francs aux deux auteurs d'un travail sur *L'organisation d'un bataillon aux avant-postes*, MM. le 1^{er} lieutenant Eugène Bonhôte et le lieutenant O. Schmidt, à Neuchâtel, et un prix d'encouragement à l'auteur d'un travail sur *Le rôle d'un quartier-maître de bataillon le premier jour d'une mobilisation*, M. N. Châtelain, quartier-maître à la Chaux-de-Fonds.

L'assemblée écoute ensuite avec le plus grand intérêt une conférence de M. le major L. Perrier sur *Le cours de répétition du génie, à Plagne*, accompagnée de nombreuses projections photographiques, par M. le 1^{er} lieutenant E. Chable.

La section de la Chaux-de-Fonds fut désignée comme section directrice pour la période 1889-90.

Le banquet à l'hôtel du Faucon fut alimenté de la manière la plus nourrie, matériellement et spirituellement. M. le capitaine auditeur J. Berthoud remplissait les fonctions de major de table.

M. le colonel de Montmollin porta, en termes élevés, le toast à la Patrie, qui fut suivi de l'Hymne national, exécuté par la Fanfare militaire et chanté avec feu par tous les officiers.

M. le lieutenant-colonel Aug. Roulet remercia les autorités du canton et de la ville et il porta une santé très acclamée aux invités.

Ces officiers étaient MM. les colonels brigadiers de Techtermann, de Fribourg, et Frey, de Bâle, et M. le lieutenant-colonel Secretan, de Lausanne.

M. le conseiller d'Etat Petitpierre-Steiger, continua la série des discours en acclamant l'armée suisse et ses représentants, réunis à Neuchâtel. Nous publions plus loin le texte de son intéressant discours. M. le colonel Frey but aux troupes neuchâteloises, M. le colonel de Techtermann au développement de la discipline dans le corps des officiers.

M. le major J. de Purry et M. le capitaine-aumônier Perrochet donnèrent la note poétique, ce dernier en déclamant le chant

dont il est l'auteur, de l'ancien bataillon 6, le premier en lisant des vers que nous publions ci-dessous.

Ajoutons que, dans l'après-midi, l'*Helvétie* a emmené les officiers sur le lac de Biel pour les ramener le soir à Neuchâtel, où une collation leur fut servie au Cercle du Musée.

MM. le major Courvoisier et le lieutenant-colonel Secretan se firent l'organe des invités pour remercier la section de Neuchâtel et ce dernier porta encore une fois la santé des troupes et des officiers neuchâtelois.

Pour terminer dignement cette belle fête, M. le capitaine J. Berthoud déclama avec beaucoup d'expression la mâle poésie : « *Au Drapeau* » du major J. de Pury.

Voici le discours de M. le conseiller d'Etat Petitpierre-Steiger :

« Messieurs les officiers, chers concitoyens,

Le Conseil d'Etat, dont je suis ici le représentant, est toujours très flatté de l'honneur que vous lui faites en le conviant à vos réunions.

C'est que dans notre patrie les intérêts de la défense nationale sont discutés par tous les citoyens avec une sollicitude que nous ne trouvons pas aussi développée dans d'autres Etats. Hommes, femmes et enfants n'ont au cœur qu'un même amour, mais un amour ardent, celui de la Patrie.

Nos libertés nous voulons les défendre envers et contre tous.

Messieurs les officiers, nous ne sommes nullement étonnés d'entendre souvent le peuple se poser cette question : Sommes-nous prêts ? pouvons-nous avoir confiance dans nos officiers ? En cas de mise sur pied et d'un engagement sérieux, serait-il possible de résister à l'invasion ?

A ces questions vous pourriez mieux répondre que moi. Cependant, sans critiquer les résultats obtenus, il me semble que nous avons encore beaucoup à apprendre et que nos cadres en particulier laissent à désirer.

J'en aurais une preuve dans l'organisation actuelle de nos bataillons de landwehr n°s 19 et 20, qui sortent d'un cours de répétition. Ces bataillons sont partis de Colombier avec les effectifs suivants :

L'effectif normal de l'état-major d'un bataillon d'infanterie est de 34 hommes. Il était de 18 pour le bataillon n° 19 et de 23 pour le bataillon n° 20.

Deux compagnies du n° 19 n'avaient pas de capitaines ; deux

compagnies n'avaient qu'un 1^{er} lieutenant au lieu de deux; une compagnie n'avait qu'un lieutenant au lieu de deux; deux compagnies n'en avaient pas; deux compagnies n'avaient pas de fourriers; deux compagnies avaient 6 sergents au lieu de 8; une compagnie n'en avait que 7; une compagnie n'avait que deux caporaux au lieu de 16; trois compagnies n'en avaient que 4.

Deux compagnies du bataillon n° 20 n'avaient pas de capitaines; une compagnie n'avait pas de 1^{er} lieutenant; une compagnie n'avait qu'un 1^{er} lieutenant au lieu de deux; une compagnie n'avait qu'un lieutenant; deux compagnies n'avaient pas de lieutenants; une compagnie n'avait que trois sergents au lieu de huit; une n'avait que quatre; une n'avait que cinq; enfin une compagnie n'avait qu'un caporal au lieu de seize; deux n'avaient que trois caporaux; une n'en avait que quatre.

Il est vrai que sept officiers de l'élite avaient été encadrés dans ces bataillons de réserve; mais, si nous avions dû mobiliser toutes nos troupes, nous nous serions trouvés dans une situation déplorable, car un cadre d'officiers et de sous-officiers ne s'improvise pas en vingt-quatre heures.

La politique européenne peut chaque jour nous ménager une surprise. Un matin nous nous réveillerons, sans doute, avec une déclaration de guerre. Et alors, ce ne sera plus la guerre de 1870, les mouvements seront rapides — les voitures de guerre sont prêtes par tout — il n'y a plus qu'à les atteler.

Notre frontière de l'Est, on nous l'a formellement déclaré, ne sera plus respectée, le principe de la neutralité suisse est contesté.

Eh bien, messieurs, avec de telles menaces, nos bataillons de landwehr doivent avoir des cadres complets, capables et exercés.

Le département militaire cantonal ne peut rien changer à l'état de choses actuel qui est défectueux (??). C'est à la Confédération qu'il appartient de compléter nos cadres en officiers et en sous-officiers (??). La Confédération ne doit pas reculer devant la dépense qu'il y a lieu de faire pour équiper les officiers, pour les instruire.

En hiver beaucoup de jeunes gens sont inoccupés — dans les cantons agricoles en particulier — ne pourrait-on pas mettre à profit ce temps perdu pour l'instruction des officiers et des sous-officiers de la landwehr et du landsturm? Et puisque je parle du landsturm, ne serait-il pas possible de faire des essais de mobilisation par districts qui n'occasionneraient pas de dépenses à la Confédération?

Vous êtes plus compétents que moi, messieurs, pour en juger ; mais je ne comprends pas le parti que nous pourrions tirer du landsturm, si, préalablement, il n'était pas, de temps à autre, et pour un jour seulement, appelé à une inspection et à une théorie, ne fût-elle que d'une heure.

Le landsturm sur le papier ne nous suffit pas.

Je m'arrête, messieurs, je ne suis qu'un profane pour discuter ces matières ; j'ai pleine confiance dans les autorités militaires de la Confédération, dans ses officiers, aussi distingués par leurs aptitudes que par leur dévouement. Avec de tels éléments, s'il y a encore des lacunes dans notre organisation militaires elles seront vite comblées.

Encore un mot.

Ce qui rend solide le corps d'officiers de notre armée, permettez-moi encore de vous le dire, messieurs, c'est son recrutement dans toutes les classes de la société, et dans ce domaine, où ce serait un crime de faire de la politique, nous rencontrons des officiers de toutes les nuances politiques, d'accord, mais complètement d'accord sur un point, le maintien de nos libertés et la défense de la Patrie.

Si des armées étrangères envahissaient le sol de la patrie, elles ne seraient pas abordées de front par les balles radicales ou conservatrices ; mais par des balles fédérales.

Messieurs, je bois à l'armée suisse et à ses dignes représentants réunis aujourd'hui dans notre ville.

Voici les beaux vers lus au banquet par M. le major Jean de Pury :

A L'ARMÉE

Ils sont aisés, les toasts que nous portons à table
 Entre des rôts fumants et des vins généreux,
 Applaudis par les mains d'un auditoire aimable,
 Par des gosiers contents et des ventres heureux.

C'est une tâche douce et fort peu périlleuse
 D'y verser, à grands flots, de nobles sentiments
 Et d'y mêler en paix, d'une voix pleine ou creuse,
 Le parfum des grands mots au goût des aliments.

Il coûte peu le vin qu'on boit à la patrie
 Lorsque le ciel est calme et serein l'horizon,
 Lorsque les sabres clairs, suspendus en série,
 Sont certains de rentrer le soir à la maison.

Quand on voit des amis tout autour de la salle
 Et des frères partout, dehors comme dedans,
 Et qu'on ne s'attend pas à voir aucune balle
 Pour finir le discours, vous fracasser les dents.

C'est sur les prés rougis de sang et jonchés d'armes,
 Parmi les cris, les deuils et le chant des canons,
 Que les discours émus feraient couler des larmes,
 Qu'il faudrait déclamer les toasts que nous portons.

Ou plutôt le seul toast qui vous prend aux entrailles,
 Le vrai toast militaire et digne des soldats,
 C'est, dans l'enivrement et le bruit des batailles,
 Le pas réglé de ceux qui n'en reviendront pas.

C'est ainsi qu'ont compris leur toast à la patrie,
 Ainsi qu'ont acclamé jadis la liberté,
 Tous ceux qui sont tombés, la poitrine meurtrie,
 Autour du saint drapeau que leurs bras ont porté.

Ainsi qu'un jour, prochain, peut-être, notre armée
 Ecrira dans le sang nos discours d'aujourd'hui,
 Sous le rude frisson des combats sans fumée,
 Des charges sans espoir, des mitrailles sans bruit.



Les fortifications du Gothard.

Le Gothard est le point central de nos Alpes, dit le *Nouvelliste vaudois*, d'après le *Monatschrift* de Frauenfeld, la clef des passages qui mettent en relations le Nord et le Sud, et en quelque mesure l'Est et l'Ouest; le point de départ des quatre vallées du Rhin, du Rhône, du Tessin et de la Reuss; celui de croisement de la route du Gothard, qui conduit de la vallée de la Reuss et du canton d'Uri dans la Léventine et le Tessin; de la Furka, qui mène dans la vallée du Rhône et dans le canton du Valais; de l'Oberalp, qui descend par le Rhin antérieur dans le canton des Grisons. C'est donc un point qu'il est de toute importance de mettre en état de défense en cas d'une guerre entre le Nord et le Sud. La question des fortifications du Gothard s'est imposée dès le moment où l'Italie est entrée dans la triple alliance, et ceux même qui étaient à l'origine les adversaires convaincus du système de ces fortifications, l'ont si bien compris qu'ils ont fait, pour le bien de la patrie, le sacrifice de leur opinion, et ne s'y sont plus opposés.